

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 14 NOVEMBRE 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian OST,
Vice-Président du CCAS

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Betty SCHALL,

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Sandra PETER, Geneviève THOMASSIN.

La séance est ouverte à 19h05 par le Vice-Président du CCAS.

1. AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificatrice relative au budget primitif 2024 suite à l'annulation du titre relatif à la subvention communale 2023.

Régularisation de la subvention communale 2023 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Fonctionnement				
D-673-410 : titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 67 : charges spécifiques	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74741-410 : participations communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total R 74 : dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total fonctionnement	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total général		25 000 €		25 000 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la décision modificatrice n°1 faisant suite à l'annulation de la subvention communale 2023 par la résolution de Saverne.

2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Suppression des articles 20 à 23 liés aux aides sociales facultatives.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la suppression au 1^{er} janvier 2025 des articles 20 à 23 du règlement intérieur suite à la mise en place à cette date d'un règlement des aides sociales facultatives distinct.

3. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

- 3.1 Bons alimentaires :
Pas de bon alimentaire attribué depuis le dernier conseil d'administration.
- 3.2 Demandes de secours financiers :
Pas de secours financier attribué depuis le dernier conseil d'administration.
- 3.3 Adoption du nouveau règlement des aides sociales facultatives.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le nouveau règlement des aides sociales facultatives du CCAS ainsi que sa mise en place au 1^{er} janvier 2025.

4. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

- 4.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

3 dossiers de regroupement familial sont actuellement en cours d'instruction sur la commune
- 4.2 Réception de notification de décision :

<p><u>Objet</u> : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD</p> <p><u>Concerne</u> : ██████████ dans le cadre de son obligation alimentaire pour la prise en charge des frais d'hébergement de ██████████ hébergée ██████████.</p> <p><u>Notification de décision</u> :</p> <p>La demande de prise en charge au titre de l'aide sociale des frais d'hébergement est sans objet, la famille ayant renoncé par écrit à la demande. Une copie de la présente décision ainsi que de l'attestation de refus de prise en charge seront transmises à l'établissement d'hébergement.</p>
--

5. COMMUNICATION

Mag du mois de décembre : article sur le réseau « Ma demande de logement social » ainsi que sur la tarification solidaire.

Actu du mois de janvier : date des prochaines rencontres du club des séniors le 28/11/2024



6. ACTIVITES DU CCAS

6.1 Fête de Noël 2024 :

- Etat d'avancement de la préparation de la fête de Noël :
170 personnes inscrites pour le repas.
77 personnes souhaitent le colis.
60 personnes ne peuvent venir au repas et ne souhaitent pas le colis.
- Sollicitation des membres du conseil d'administration pour le service.
- Les décorations de table seront réalisées par les enfants de maternelle du périscolaire grâce à l'implication de quatre animatrices.

6.2 Point sur les activités du club des séniors :

Dates des prochaines rencontres :

Quatrième trimestre 2024

Mardi 19 novembre 2024

Mardi 03 décembre 2024 et mardi 17 décembre 2024

Premier trimestre 2025

Mardi 7 janvier 2025 et mardi 21 janvier 2025

Mardi 4 février 2025 et mardi 18 février 2025

Mardi 4 mars 2025 et mardi 18 mars 2025

Les statuts de l'association sont en cours de finalisation.

6.3 Anniversaires séniors :

Nouvelle présentation du calendrier du 4^{ème} trimestre.

Nouvelle délibération rajoutant les personnes fêtant leur 95^{ème} anniversaire.

Les membres du conseil d'administration adoptent par 7 voix pour et une abstention (E. TAGLANG), la nouvelle délibération relative aux anniversaires séniors remplaçant celle du 19 septembre 2024.

6.4 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service du CCAS.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-067-216703439-20241114-CRACCAS_202

7. LOGEMENT SOCIAL

7.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35
CA du 08/02/2024	5	2	9	4	20
CA du 28/03/2024	10	5	10	2	27
CA du 13/06/2024	10	5	6	2	23
CA du 19/09/2024	7	3	11	2	23
CA du 14/11/2024	9	2	11	1	23

7.2 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Vilogia : 17 logements (dont 7 séniors) fin du 1^{er} trimestre 2024 (route de Saverne) ;
- Neolia : 11 logements 1^{er} trimestre 2026 (route de Saverne)

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

Les dates sont données à titre indicatif.

7.3 Prorogation de la convention d'application du SAID :

L'Eurométropole de Strasbourg propose aux membres du réseau « Ma Demande de Logement » de proroger cette convention (qui arrivait à terme le 31 décembre 2024) jusqu'à la signature la suivant en 2025 afin de :

- Permettre la réalisation d'un bilan de ces 3 années de convention.
- Construire de manière collaborative la convention 2025-2027.
- Poursuivre la co-construction d'un accueil harmonisé et coordonné pour les usagers, le programme de formation ainsi que les dynamiques de travail et d'échanges engagés au sein du réseau.

Le conseil d'administration valide la prorogation de la convention d'application du SAID.

7 DIVERS

Proposition de dates pour les conseils d'administration de l'année 2025 :

- Jeudi 30 janvier 2025 à 19h00.
- Jeudi 13 mars 2025 à 19h00.
- Jeudi 12 juin 2025 à 19h00.
- Jeudi 18 septembre 2025 à 19h00.
- Jeudi 20 novembre 2025 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 20h45.

Certifié conforme et exécutoire.

La Présidente,
Cécile DELATTRE,

The image shows a circular official seal on the left, featuring a central emblem and text around the perimeter. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Delattre'.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-067-216703439-20241114-CRACCAS_202